

Saint-Jean-de-Soudain

Bulletin municipal

Juillet 2021

Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Le 20 mai dernier, nous avons accueilli le départ de l'Alpes Isère Tour. Malgré les restrictions liées à la Covid-19, notre commune a pu renouer avec la tradition et évoquer la mémoire de Régis FLEURY, instigateur de cette course cycliste. L'épreuve sportive qui fêtait sa 30^{ème} édition s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Les 20 et 27 juin, nous avons assuré le déroulement du double scrutin des élections départementales et régionales en impliquant des personnes non élues pour tenir des fonctions d'assesseurs et notamment deux jeunes femmes de 19 et 20 ans, opération que nous renouvellerons pour inciter plus de jeunes à participer aux scrutins.

L'amélioration de la situation sanitaire a entraîné la levée de certaines restrictions mais, malgré la progression de la vaccination, l'arrivée d'une 4^{ème} vague se profile, vigilance et prudence restent plus que jamais nécessaires.

Quelques activités associatives, festivals ou concerts ont néanmoins repris pour le plus grand plaisir de tous mais toujours avec un protocole sanitaire dédié. Début juillet, le Folk des Terres froides a organisé deux concerts dans notre salle des fêtes, dans le respect de la jauge autorisée (120 personnes assises). Ces deux soirées ont permis au public de se retrouver et d'apprécier le talent de musiciens et de chanteurs professionnels de renommée nationale.

Le chantier de la maison des associations progresse malgré la période estivale. Elle devrait pouvoir ouvrir ses portes au plus tard le 1^{er} octobre. Le forum aura lieu le 4 septembre à la salle des fêtes.

Comme je l'évoquais déjà sur le précédent bulletin, notre entrée de ville est un problème majeur en matière d'urbanisme. Cette zone dominée par des activités commerciales, industrielles et artisanales illustre le dynamisme de la commune mais entraîne une circulation difficile amplifiée par la disparition de la rue des Sétives. Deux bureaux d'études sont consultés : tout ce secteur doit être repensé dans une optique qualitative : voies nouvelles, intégration de trames vertes et mode doux...

Pour terminer sur une « première », ce bulletin est distribué avec un plan-guide de la commune qui a fait l'objet d'un travail rigoureux et approfondi entre l'équipe municipale et le concepteur. Il a été entièrement financé grâce à nos annonceurs locaux. Je les remercie chaleureusement.

Les élus et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances ou bon courage à celles et ceux qui ont repris le travail.

Très cordialement,
Alain COURBOU



Accueil Mairie : du lundi au samedi de 9 h à 12 h - Tel. 04 74 97 11 57

Retrouvez les actualités de la commune, des VDD
et de nombreux renseignements pratiques
sur notre site Internet www.saintjeandesoudain.fr

Lignes électriques : l'élagage, un enjeu d'intérêt général

Véritable enjeu sur le plan de la sécurité et de la qualité de l'acheminement électrique, la responsabilité de l'élagage incombe, soit au propriétaire ou à l'occupant, soit à ENEDIS.

Sur notre commune, malgré plusieurs signalements, la situation reste extrêmement préoccupante.

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne,
- Le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas les distances réglementaires.

Dans ces situations, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire, à ses frais ou par une entreprise de son choix, en prenant préalablement contact avec ENEDIS en envoyant une DT-DICT (*) sur

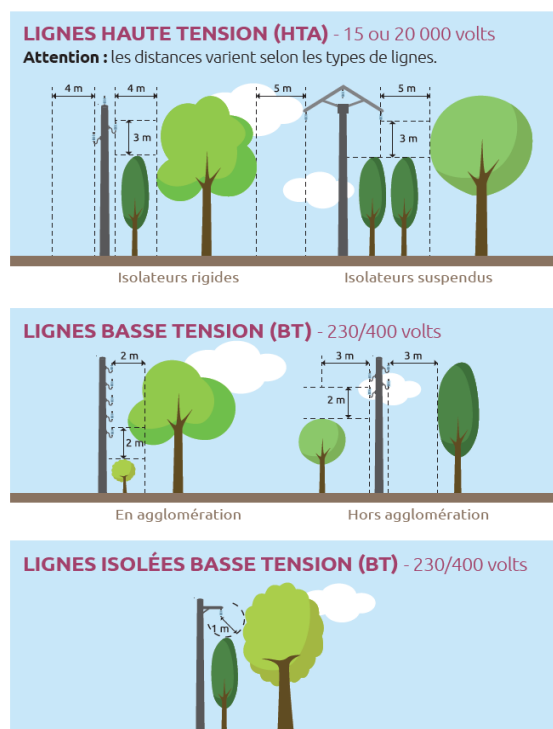
www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Dans les autres cas, c'est ENEDIS qui en assure la réalisation et la charge financière.

(*) *Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux*

Quelques conseils :

- > Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- > Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.



- > **Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaire.**

Voiries – Travaux d'entretien et d'aménagement

Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour protéger notre santé et notre environnement, la réglementation interdit aux communes d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries et espaces verts. Le premier effet visible de ce changement de pratique est la modification de notre cadre vie : les mauvaises herbes se développent plus rapidement et envahissent les bords de nos routes et de nos trottoirs. Il nous faut changer d'attitude et accepter de laisser plus de place au végétal.

Entretien du cimetière

Si l'on peut faucher l'herbe des talus, bas-côtés et espaces verts, le cimetière reste un point délicat car l'étroitesse des espaces entre tombes nécessite un désherbage manuel qui demande beaucoup de temps aux employés communaux, en particulier en cette année de fortes précipitations.

La commune recherche des solutions alternatives efficaces mais, pour le moment, il faut accepter la présence d'herbe entre deux interventions manuelles.

L'entretien des tombes par les familles est également indispensable afin d'éviter tout essaimage.

Travaux de voiries

Aménagements chemin du Sauzai

Les trottoirs ont été réalisés devant les nouvelles constructions du chemin de Sauzai et des balises ont été mises en place pour éviter les stationnements gênants sur les zones non autorisées.



Chemin des Bourrins

Pour améliorer la sécurité routière, des balises ont aussi été installées pour signaler aux usagers la position des grilles de récupération des eaux pluviales.



Dépôts sauvages de déchets

La commune dispose d'une déchetterie parfaitement accessible, qu'il s'agisse de sa localisation dans la zone du Chapelier ou de ses horaires d'ouverture <http://www.sictom-morestel.com/dechetteries/saint-jean-de-soudain/>

Pourtant, des objets ou des matériaux sont régulièrement découverts dans des lieux non autorisés (sur le domaine public ou dans la nature). Ces actes d'incivisme portent atteinte à l'environnement, ils ont un coût pour la commune et mobilisent les employés communaux.

Le dépôt sauvage de déchets, quelle que soit leur nature, est interdit par la loi, article L5 41-2 du code de l'environnement. Toute personne responsable de la constitution d'un dépôt sauvage est passible d'amendes comme le prévoit l'article R 632-1 du code pénal.

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Dechets/Depot-illegal-de-dechets>



Boîte de dialogue

L'adresse e-mail protectenvironnement@saintjeandesoudain.fr est à votre disposition pour signaler tous les problèmes environnementaux que vous pouvez rencontrer : ambroisie, frelon asiatique, moustique tigre, dépôts sauvages, nuisances sonores, etc... et faciliter leur traitement via la Commission municipale de Prévention, sécurité et environnement.

Révision du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil opérationnel et stratégique dont l'objectif est de planifier les actions à mener par les acteurs de la gestion du risque (élus, personnel communal, partenaires, bénévoles...) en cas d'évènements majeurs pouvant affecter les personnes ou les biens. Pour mettre à jour celui de notre commune, nous avons pu bénéficier de l'aide et des connaissances d'un jeune stagiaire en master 1 en aménagement du territoire.

Plaines, montagnes, villes, étendues agricoles, l'Isère est un territoire regroupant des milieux variés, avec des activités très différentes. Le Nord de Saint-Jean-de-Soudain, plutôt rural, contraste ainsi avec le Sud où l'on trouve plusieurs zones d'activités et un bâti plutôt dense.

En plus des accidents éventuels liés au transport de matières dangereuses ou des risques de tremblement de terre, la commune est traversée par la Bourbre : d'un débit modéré, elle peut voir son niveau augmenter considérablement en cas de précipitations de longue durée et intenses ou de fonte des neiges, d'autant qu'elle est alimentée par plusieurs affluents eux aussi potentiellement dangereux.



Un diagnostic des risques, un annuaire des moyens mobilisables sur la commune, une organisation de crise, des procédures pour accompagner la prise de décisions, le PCS est un « couteau-suisse », un outil adapté aux scénarios anticipés mais aussi ajustable à des situations imprévues.

Les aménagements, les différentes infrastructures et toutes les procédures mises en place réduisent les conséquences des catastrophes sur le territoire. Il faut en revanche composer avec une incertitude permanente sur la fréquence et l'importance de ces événements. La population a un rôle important à jouer. Préparée et informée, elle participe efficacement à la prévention et à la gestion d'une crise d'où la nécessité d'entretenir une véritable culture du risque.

- > Pour compléter le PCS, la municipalité constituera une réserve civile communale. Bénévoles et civils volontaires seront formés pour accompagner les services municipaux lors des opérations de sauvegarde, telles que la mise en place de barrières ou l'évacuation d'habitations.
- > Toutes les entreprises disposant d'équipements utiles en cas de sinistre (tracteurs, treuils...) seront invitées à se faire connaître.
- > La commune envisage de se doter très prochainement d'un nouveau système de communication sur smartphone, simple et rapide, qui complétera les outils d'alerte.

D'autres informations concernant la mise en œuvre de ces mesures vous seront communiquées au cours des prochaines semaines.

A quand un nouveau comité des fêtes ?

La crise sanitaire qui a porté un coup d'arrêt aux activités associatives et festives est-elle aussi responsable de l'absence de candidature à la reprise du Comité des fêtes malgré nos appels publiés dans les bulletins municipaux, la presse locale et sur notre site Internet ?

La commune a besoin de dynamiser la vie locale.

Les bénévoles qui souhaiteront relancer cette association indépendante bénéficieront des actifs financiers confortables que le comité précédent a pris soin de préserver. Ils profiteront également des opportunités qu'offrira, dès cet automne, la Maison des associations avec ses trois salles aménagées pour des activités associatives et pour accueillir des animations et des expositions.

La municipalité apportera tout son soutien, logistique et financier, à qui voudra bien tenter l'aventure !

Fin du jumelage avec SAN GIOVANNI DEL DOSSO

Par la signature d'une charte de jumelage le 3 octobre 2015 le maire de Saint-Jean-de-Soudain et la maire de San Giovanni del Dosso s'étaient associés « pour agir dans une perspective européenne pour confronter leurs problèmes et développer des liens d'amitié étroits entre leurs deux communes ». Pour ce faire, la charte prévoyait **la création d'un comité de jumelage composé à parité par des délégués des deux communes et chargé de le faire vivre.**

Ce Comité binational n'a jamais pu être constitué. Un groupe de bénévoles français s'est néanmoins réuni en association pour créer le *Comité de jumelage et d'échanges internationaux de Saint-Jean-de-Soudain* avec la volonté de mettre en place des échanges scolaires, sportifs et culturels. Rien de tel n'a été initié de l'autre côté des Alpes.

Découverte de la langue et de la cuisine italiennes proposées par le Comité français ont séduit quelques habitants de Saint-Jean et des communes alentour mais des échanges culturels, sportifs ou scolaires entre les deux communes n'ont pu être développés.

En 2020, la municipalité, souhaitant se concentrer sur ses missions de base, a manifesté la volonté de déléguer une élue pour la représenter et appuyer concrètement les initiatives et projets du comité. Cette proposition n'a pas convaincu les membres de l'association qui ont, en assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2020, pris la décision unilatérale de dissoudre le Comité et de dénoncer la convention qui le liait à la commune au 31 décembre 2020.

Le conseil municipal en a pris acte le 10 juin 2021.

Travaux maison des associations

Les travaux ont commencé en juin comme prévu. De nouvelles portes et issues de secours ont été mises en place. Les travaux d'électricité et l'installation des équipements de ventilation sont en cours.

Nous mettons tout en œuvre pour livrer la première salle début septembre et les deux autres début octobre.



Animations Saint-Jeannaises

L'association a tenu son assemblée générale annuelle le 20 juillet.

Comme la plupart des associations, elle n'a pas pu organiser les sorties et animations habituelles. Elle espère pouvoir proposer mi-octobre la représentation théâtrale reportée plusieurs fois.

Club des amis de la danse

Prêts pour la rentrée, pour les premiers pas

Après deux années d'absence, le Président Alain Carrel et les membres du Bureau seront heureux de vous apporter un peu de joie et de convivialité dans notre Club de danse. Une nouvelle saison commence prochainement : venez nous rejoindre avec vos amis au

Forum des Associations le samedi 4 septembre de 9 h à 12 h ou à la reprise de nos activités le jeudi 7 octobre de 20 h à 22 h,

salle des fêtes du village, place de la Mairie (si la situation sanitaire le permet bien sûr).

Prenez bien soin de vous et bon été à tous. Renseignements complémentaires : 06 70 51 15 35



Le folk des terres froides

L'association qui compte 112 adhérents (182 avant la crise) se porte bien. Les 20 ateliers de musiques, chants et danses qu'elle propose sur les trois communes, Saint-Jean-de-Soudain, Sainte-Blandine et La Tour du Pin fonctionnent beaucoup sur l'échange de savoirs.

Elle a su profiter de l'opportunité du léger desserrement des contraintes du protocole sanitaire pour proposer deux soirées de musiques traditionnelles et orientales, chants lyriques et concert d'accordéon diatonique les 2 et 3 juillet qui ont enchanté la centaine de spectateurs réunis dans notre salle des fêtes.

Le folk des terres froides sera présent au forum des associations le samedi 4 septembre.



Amicale boule

Certains de nos licenciés, ne pouvant jouer ou simplement s'entraîner, n'ont pas repris de licence pour cette saison qui s'achève le 15 septembre. Nous avons annulé notre concours du 14 juillet mais nous sommes quand même retrouvés autour d'un repas froid entre sociétaires, pensant également partager le plaisir d'une partie de boules....

Mais la pluie s'est invitée et en a décidé autrement.

Quelques concours régionaux sont reprogrammés avant la nouvelle saison, à Cessieu notamment, qui accueillera le challenge des présidents le 25 août. Ce concours réservé au secteur bouliste de La Tour du Pin se joue en quadrettes. Il permettra aux joueurs de se retrouver après une saison compliquée.



Pour les personnes intéressées par une adhésion pour la saison 2021/2022 :

Coordonnées de l'association : jjacques59@wanadoo.fr

Site de la fédération française de boule lyonnaise : www.ffsb.asso.fr

Pour le comité de l'Isère : www.comitebouliste38.com

Des chantiers qui avancent

En lieu et place du magasin *RICOT*, au rond-point des routes de Lyon et de la Bourbre, trois cellules commerciales ouvriront leurs portes la première quinzaine de novembre 2021. Elles accueilleront la *Maison THIRIET*, *La Fabrique Givrée* et *Feuillette*.

De l'autre côté de la rue, l'ancien bâtiment Lidl est en cours de transformation et d'aménagement. Un restaurant, *Le Miron*, un pub/restaurant, *Le Saint-Jean* et une microbrasserie qui produira sa bière devraient être prêts à démarrer leurs activités courant octobre.



Elections régionales et départementales

Une abstention de 3,5 points au-dessus de la moyenne nationale (65,31 %) a marqué les scrutins des 20 et 27 juin. Moins de 32 % des Saint-Jeannais inscrits se sont déplacés pour voter au second tour (2 points de moins qu'au premier tour).

Elections régionales 2^{ème} tour

Elections départementales 2^{ème} tour

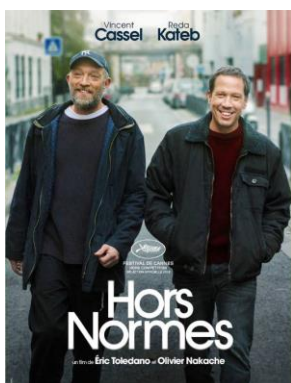
Inscrits	1 130	Inscrits	1 130
Abstentions	778	Abstentions	777
Votants	352	Votants	353

M. WAUQUIEZ Laurent	192 voix	Mme HARTMANN Delphine	251 voix
Mme GREBERT Fabienne	91 voix	et M. RAJON Fabien	
M. KOTARAK Andréa	56 voix	Mme GERMAIN Nathalie	74 voix
		et M. MAGNOUX Marc	

Et n'oubliez pas !

Pour la première fois dans notre commune :

Séance gratuite de cinéma en plein air !
Dimanche 29 août à 21 heures sur le plateau d'Orgères (*)



© Les Cinémas Associés Catalogue
séances d'été plein air 2021

HORS NORMES

**De Eric Toledano, Olivier Nakache
avec Vincent Cassel, Reda Kateb, Hélène Vincent...**

Durée 1h55

Bruno et Malik vivent depuis 20 ans dans un monde à part, celui des enfants et adolescents autistes.

Au sein de leurs deux associations respectives, ils forment des jeunes issus des quartiers difficiles pour encadrer ces cas qualifiés "d'hyper complexes".

Une alliance hors du commun pour des personnalités hors normes.

(*) ou salle des fêtes si intempéries. Pass sanitaire à prévoir.

Vous avez entre 13 et 17 ans ?

Vous avez envie de découvrir comment fonctionnent notre pays, la démocratie, l'Etat ?
Vous avez le sens de l'engagement sur la durée ?
Vous êtes apte à vous mobiliser sur une année scolaire ?
(mercredis ou samedis après-midi)

Le parcours citoyen est fait pour vous !

- ➔ C'est une initiative portée par le CISPD (*) et le service Jeunesse des Vals du Dauphiné. Ce dispositif à destination des jeunes de 13 à 17 ans, a vocation à poser les bases d'un dialogue entre les jeunes et les institutions à travers la découverte de leur fonctionnement,
- ➔ Le but est de permettre une meilleure appropriation de l'environnement institutionnel et d'apporter une expérience concrète de citoyenneté. Il vise également à engager les jeunes dans un processus de responsabilisation.

Au moins 7 actions à valider

Pour valider leur parcours pendant la session 2020/2021, 25 ados ont dû s'inscrire et participer à au moins 7 des 14 actions de sensibilisation proposées par le CISPD :

- Visite de la mairie de St Victor de Cessieu
- Préparation du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) avec la Croix Rouge
- Visite du mémorial d'Izieu
- Visite du mémorial de Vassieu en Vercors
- Rencontre avec les gendarmes de MCPF (Maison de Confiance et de Protection des Familles)
- Visite d'un commissariat ou d'une gendarmerie
- Visite du musée des Confluences à Lyon
- Rencontre avec des éducateurs de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- Rencontre avec le Centre de planification
- Visite d'un tribunal judiciaire
- Visite d'une caserne de pompiers
- Participation à un atelier de sensibilisation à la sécurité routière
- Informations sur l'écocitoyenneté
- Visite de l'Assemblée nationale (reportée à début novembre 2021)

Inscription à la session 2021/2022

Toutes les informations sur :

<https://www.valsdudauphine.fr/vos-services/jeunesse/le-parcours-citoyen/>

(*) CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Directeur de publication : Alain COURBOU

Commission Communication : Nadine RICHARD-BEAUMONT – Lucie CHAPELLE – Corinne PIERREVILLE

Ne pas jeter sur la voie publique

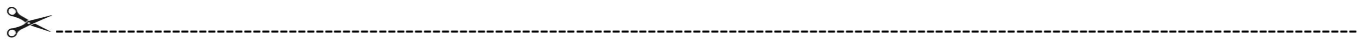
La bibliothèque à votre écoute

Jusqu'à présent, la bibliothèque restreignait ses horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires au seul vendredi après-midi. A partir de cette rentrée, elle gardera ses horaires d'ouverture hebdomadaire toute l'année (sauf août). Elle vous accueillera également le mercredi matin.

- Lundi : 15 h à 17 h 30 Mercredi : **10 h à 13 h** et 15 h à 17 h 30
- Vendredi : 15 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h

Nous souhaitons vous offrir le meilleur service de lecture publique possible, développer les activités que vous aimez y retrouver, en accueillir d'autres ou organiser des animations ludiques ou culturelles qui vous intéressent.

Votre avis nous est précieux : merci de compléter le questionnaire ci-dessous et nous le retourner, à votre convenance, par voie postale ou e-mail.



Quels livres souhaiteriez-vous trouver à la bibliothèque ?

Aventure		Anticipation/Science-fiction	
Bandes dessinées adultes		Bandes dessinées enfants	
Biographies		Cuisine	
Histoires vécues		Jardinage	
Littérature classique		Policiers	
Prix littéraires		Romans historiques	
Romans jeunesse		Santé	
Technologie		Terroir	
Travaux manuels		Vie quotidienne	
Voyages			
Autres			

Animations enfants

<u>Ateliers créatifs</u>		<u>Ateliers jeux</u>	
Type Harry Potter		De société	
Cartes		De construction	
Décoration (Halloween- Noël – Pâques - autres fêtes...)		Dextérité (ex. bois)	
Cartes (vœux – anniversaire....)		Numérique (ex. appli hours)	
Autres		Autres	

<u>Spectacles pour enfants</u>			
Contes		Marionnettes	
Autres suggestions			

Un abonnement donne accès à l'ensemble des services de toutes les médiathèques du réseau des VDD :

- Accès et consultation sur place de documents
- Possibilité d'emprunter et de réserver des documents, livres numériques, jeux vidéo, etc... avec mise à disposition dans la médiathèque de votre choix
- Des bibliothécaires pour vous renseigner et vous orienter
- Accès à votre compte lecteur de chez vous, consultation en ligne des catalogues, accès aux listes des nouveautés, à nos coups de cœur
- Accès à la plateforme numérique : films, presse, musique, albums jeunesse

Tarifs uniques sur le réseau :

Adultes : 10 € /an

Moins de 18 ans : gratuit

Réduit : 5 € pour les étudiants de – de 26 ans, les personnes attestant d'une allocation de base (RSA, ASSEDIC, FNS, personnes invalides) et les personnes de – de 65 ans non imposables.



Animations ados, adultes

Ateliers créatifs

Cartes (vœux, pop-up, ...)

Marque-pages

Autres suggestions

Ateliers numériques (ex. appli hours)

Escape game

Enquêtes criminelles

Autres propositions

Avez-vous un talent particulier, une passion que vous pourriez faire partager ?

Si oui, lequel ou laquelle ?

Aimeriez-vous participer à des réunions pour choisir les livres à acheter ?

Oui Non

Si vous avez répondu oui à l'une au moins de ces deux dernières questions, merci de nous indiquer vos coordonnées pour que nous puissions vous contacter :

Ce questionnaire, anonyme si vous le souhaitez, est à retourner à l'accueil de la mairie ou à la bibliothèque par courrier postal ou par e-mail à accueil@saintjeandesousain.fr ou mediatheque@saintjeandesoudain.fr

Merci de nous indiquer votre âge :